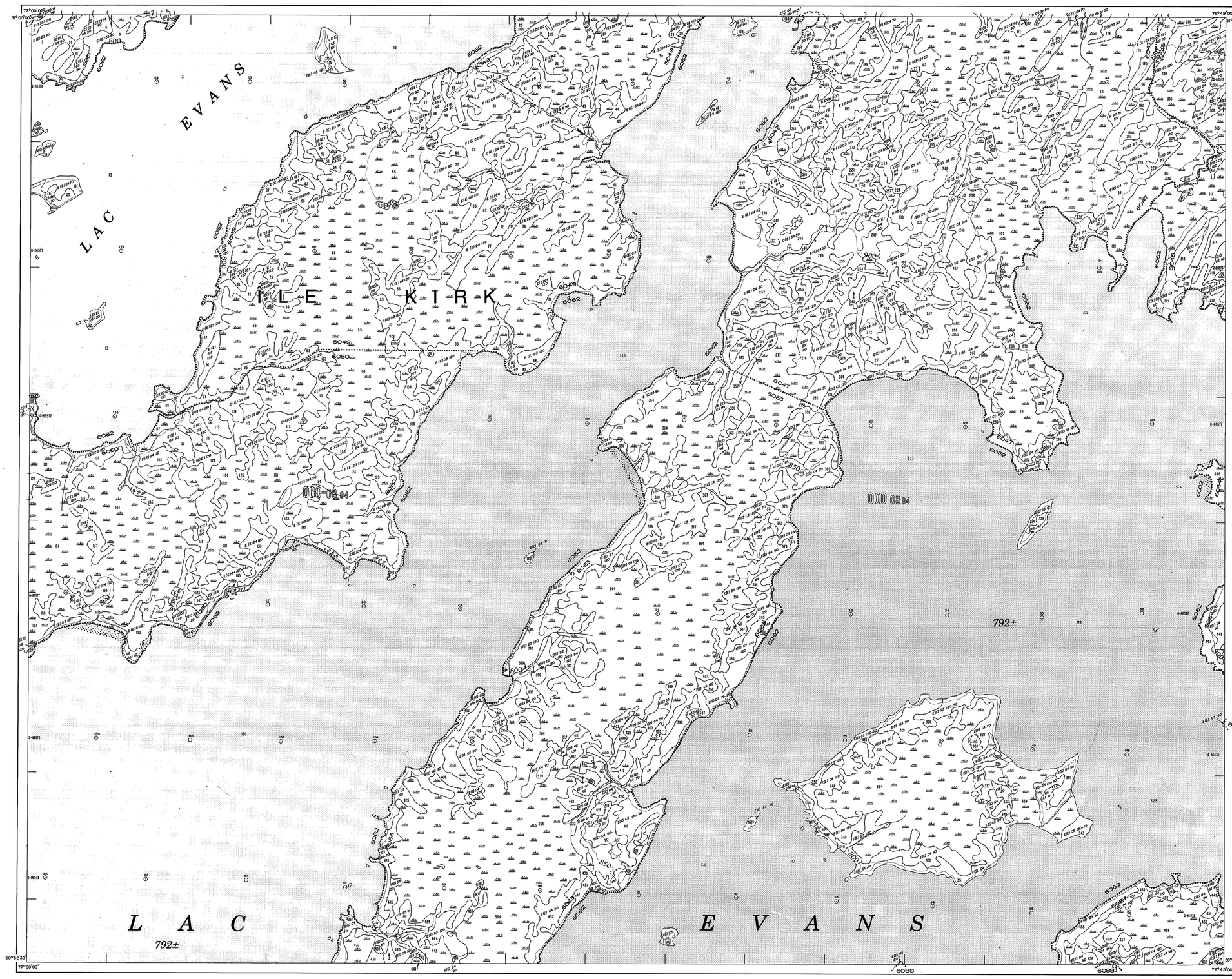

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — à épinettes noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée réservée
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à prusche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée réservée
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à prusche
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — — (pin rouge) (ils occupent plus de 75% de la portée réservée)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec prusche
— — — avec pin rouge
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec prusche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à prusche
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de thuya)
Cédrière
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à prusche
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Prusche
— — — (la prusche occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Mélèzin
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée réservée)
— — — à thuya (cèdre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin blanc et/ou rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de mélèze européen)
— — — (plantation de mélèze japonais)
— — — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance densité	Tendance hauteur
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (F)
— — — — avec pin blanc	F1 PB	F1 PB (F)
— — — — avec pin rouge	F1 PR	F1 PR (F)
— — — — avec résineux	F1 R	F1 R (R)
— — — — avec sapin	F1 S	F1 S (R)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 EN	F1 EN (R)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BB S	BB S (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB EN	BB EN (R)
— — — avec pin gris	BB PG	BB PG (R)
— — — avec pin blanc	BB PB	BB PB (R)
— — — avec pin rouge	BB PR	BB PR (R)
— — — avec résineux	BB R	BB R (R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux	BJ R	BJ R (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 PB	F1 PB (F)
— — — — avec pin rouge	F1 PR	F1 PR (F)
— — — — avec résineux	F1 R	F1 R (R)
Peuplement avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — avec pin gris	Pe PG	Pe PG (R)
— — avec pin blanc	Pe PB	Pe PB (R)
— — avec pin rouge	Pe PR	Pe PR (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Épinette rouge résineux	Er R	Er R (R)
Épinette résineux	Ep R	Ep R (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M FT	M FT (R)
— — sur station humide	M FT H	M FT H (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	Fi
— d'essences tolérantes	Ft
— sur station humide	F H
— (plantation)	Fp
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
— à bouleaux jaunes	BJ
Peuplier	Pe
Érablière rouge	Er
Érablière	Ep
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	E BB
— à bouleaux jaunes	E BJ
— à peupliers	E Pe
— à feuillus d'essences intolérantes	E Fi
— à feuillus d'essences tolérantes	E Ft
Plantation d'érable à sucre	Ers p
— — du bouleau jaune	Bjp
— — de peuplier	Pep
— — de peuplier hybride	Php
— — de frêne d'amérique	Fa p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en dommier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle par trouée	ct
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	el
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche résiniées: ⊖ 1-9,50 % ⊗ 50 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	es
Friche	f
Plantation	p

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR		1 (2m)	2 (7m)	3 (12m)	4 (17m)	5 (22m)	6 (+22m)
A	— 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60% —	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40% —	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	— 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
0 (ans) —	0-30 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 + —	31-40 +	20-30 +	30-50 +
40 + —	41-60 +	10-30 +	30-90 +
60 + —	61-80 +	00-30 +	50-90 +
80 + —	81-100 +	00-50 +	70-90 +
100 + —	101 et plus	00-70 +	70-120 +

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Prusg à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 cm; autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieilleux inéquienne: Prusg à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges comptes de 90 cm; autres peuplement, majorité des tiges soit plus de 90 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	7
Forte	61 à 90 %	8
Abrupte	91 % et plus	9

N. B. : Superficie entourée de pentes > 91 %
Les classes de pente sont indiquées dans les tonlés publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E1) C3 sp 50+ C5
— défoliation
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C5 cr H8 D1
— classe de pente
— classe d'âge
— cause de l'origine
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : GROUPE POULIN, THÉRIAULT INC.
SIGNATURE : [signature]
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 86
Unité d'aménagement — 3
Unité de sondage — 5
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 08
Concessionnaire ou autres — 04
Bassin hydrographique — 404
Bassin primaire — 02
Bassin secondaire —
Unité de gestion privée —
Municipalité — 94
Division de recensement — 00
Municipalité —
Cadastre —
Parcelle — 6067 *
Région écologique — 12 G
Municipalité régionale de comté —

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne : 1986; Année de publication : 1987; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/11/86
Déclinaison magnétique : 17° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-N-3 S.E.	32-N-2 S.O.	32-N-1 S.E.	32-N-1 S.O.
32-N-3 N.E.	32-N-2 N.O.	32-N-1 N.E.	32-N-1 N.O.
32-K-14 S.E.	32-K-15 S.O.	32-K-16 S.E.	32-K-16 S.O.
32-K-14 N.E.	32-K-15 N.O.	32-K-16 N.E.	32-K-16 N.O.
32-K-11 S.E.	32-K-10 S.O.	32-K-9 S.E.	32-K-9 S.O.
32-K-11 N.E.	32-K-10 N.O.	32-K-9 N.E.	32-K-9 N.O.

32 K/15 N. O.